

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Wilson OneShot Destructeur de punaises de lit
Code de produit : 7306320
Numéro d'hom. L.P.A. : 30158
Utilisation : Insecticide
Restriction d'utilisation : Utiliser seulement tel qu'indiqué sur l'étiquette du produit.
Fabricant : Premier Tech Home & Garden Inc.
1 Avenue Premier, Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1
Tél. en cas d'urgence : 1-800-268-2806, option 5

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Selon SIMDUT 2015 (Canada)

Classification Exempté de la classification SIMDUT conformément à l'article 12 de la Loi sur les produits dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

Aérosols inflammables : Catégorie 1
Gaz sous pression : Gaz comprimé

Pictogramme(s) :**Mention d'avertissement :** Danger

Mention(s) de danger : **H222:** Aérosol extrêmement inflammable
H229 : Récipient sous pression peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

Conseil(s) de prudence :**Prévention**

P210 + P211 + P251 : Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Intervention

Se laver les mains après l'usage.

Stockage

P410 + P403 + P412 : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination

Éliminer le contenant selon les règlements locaux

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu - Catégorie 3
Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme - Catégorie 3

Autres Dangers Aucun connu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	Numéro CAS	%
Isobutane	75-28-5	24.592
Propane	74-98-6	4.408

d-Phenothrin	26002-80-2	0.21
Tétraméthrine	7696-12-0	0.21
Autres composés sous les niveaux détectables		70.579

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Peau

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Yeux

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Ingestion

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Symptômes et effets importants

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter selon les symptômes.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**Agents extincteurs****Agents extincteurs appropriés**

Eau pulvérisée.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Se reporter aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du

Précautions environnementales

produit déversé. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE
Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Réceptacle sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités :

Aérosol niveau 1.
Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE :

ÉTAT-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH		
Components	Type	Value
Isobutane (CAS 75-28-5)	STEL	1000 ppm
Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)		
Components	Type	Value
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1000 ppm
Canada. LEMT du Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)		
Components	Type	Value
Isobutane (CAS 75-28-5)	STEL	1000 ppm

Canada. LEMT de l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)		
Components	Type	Value
Isobutane (CAS 75-28-5)	TWA	800 ppm
Canada. LEMT du Quebec. (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)		
Components	Type	Value
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	1800 mg/m ³ 1000 ppm

Valeur biologiques limites :	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
Contrôles d'ingénierie appropriés :	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
Mesures de protection individuelle	
Yeux/visage :	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).
Peau :	Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants. Porter un vêtement de protection approprié. Laver la peau (principalement les mains, avant-bras et visage) après avoir utilisé le produit et avant de manger ou de fumer.
Voies respiratoires :	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.
Considérations d'hygiène générale	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Gaz aérosol
Odeur	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Point de fusion/ point de congélation	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et domaine	66.26 °C (151.27 °F) estimation
Point d'éclair	-73.0 °C (-99.4 °F) Propulseur estimation
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide et gaz)	Aucune donnée disponible
Limite inférieure/ supérieure d'inflammabilité ou d'explosibilité	Aucune donnée disponible
Limite d'inflammabilité inférieure (%)	0.6% estimation
Limite d'inflammabilité supérieure (%)	4.9% estimation
Limite d'explosibilité inférieure (%)	Aucune donnée disponible
Limite d'explosibilité supérieure (%)	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur (air=1)	Aucune donnée disponible
Densité relative (eau=1)	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-Octanol/eau (Log K _{ow})	Non applicable
Température d'auto-inflammation	275.4 °C (527.72 °F) estimation
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	Aucune donnée disponible
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non oxydant
Densité	0.799 estimation

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

Stabilité chimique

La substance est stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter

Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles

Les agents oxydants forts : Nitrates, Fluor, Chlore.

Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Voies d'absorption :**

Inhalation	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'inhalation.
Contact avec la peau	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Isobutane (CAS 75-28-5)

Inhalation – Aïgue: LC50 (Souris): 1237 mg/l, 120 minutes; 52 %, 120 minutes
LC50 (Rat): 1355 mg/l

Propane (CAS 74-98-6)

Inhalation – Aïgue: LC50 (Souris): 1237 mg/l, 120 minutes; 52 %, 120 minutes
LC50 (Rat): 1355 mg/l; 658 mg/l/4h

Tétraméthrine (CAS 7696-12-0)

Orale – Aïgue: LD50 (Rat): 4640 mg/kg

* Estimates for product may be based on additional component data not shown.

Irritation et corrosion de la peau :	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Irritation et lésions oculaires graves :	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	N'est pas un sensibilisant respiratoire. Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
Toxicité pour certains organes cibles	
Exposition unique:	Non classé.
Expositions répétées:	Non classé.
Cancérogénicité	Non disponible.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité	Aucun effet significatif
Tetramethrin (CAS 7696-12-0)	
Aquatique	Poisson LC50 [Carpe (Cyprinus carpio)]: 0.095 - 0.16 mg/l, 96 heures
* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrés.	
Persistence et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible
Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau	
Isobutane	2.76
Propane	2.36
Tetramethrin	4.73
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible
Autres effets nocifs	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer les déchets en accord avec les règlements de l'autorité environnementale ayant juridiction.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transportation des Matières Dangereuses (TMD)**

AÉROSOLS, inflammables; Classe 2.1; D; UN1950

(Désignation officielle de transport de l'ONU; Classe de danger relative au transport; Danger environnementaux; Numéro ONU)

Précautions spéciales pour l'utilisateur
Pictogramme

Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.



SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Ce produit n'a pas été classé et la FDS a été élaborée conformément au Règlement sur les Produits Dangereux.

CANADA**Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)**

Tous les ingrédients figurent sur la liste intérieure des substances (LIS).

Loi sur les produits antiparasitaires (LPA)

N° d'homologation 30158 L.P.A.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Lire l'étiquette approuvée, autorisée en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire. Ci-après figurent les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette de ce produit

antiparasitaire :

ATTENTION



EXPLOSIF

Il y a des contraintes environnementales canadiennes spécifiques à la manipulation, à l'utilisation et à la disposition de ce produit antiparasitaire qui sont indiquées sur l'étiquette : Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas réutiliser le contenant vide. Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton pour libérer la pression résiduelle. Envelopper le contenant avec plusieurs feuilles de papier journal et jeter avec les ordures ménagères. Ne pas perforer ou incinérer le contenant.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Information supplémentaire :**

L'information ci-dessus est, au meilleure de notre connaissance, réputée exacte à la date de la préparation de la Fiche de Données de Sécurité. Cependant, cette information ne doit pas être interprétée comme une garantie d'exactitude ou d'exhaustivité. Aucune garantie, expresse ou tacite n'est faite aux termes des présentes et PREMIER TECH n'assume aucune espèce de responsabilité en cas de perte, dommages, blessures ou pertes indirectes pouvant résulter de l'emploi, même de bonne foi, de cette information. C'est à l'utilisateur qu'il revient de s'informer de sa pertinence pour l'emploi projeté. Toute question au sujet de ce produit doit être soumise au fabricant tel que décrit à la section 1.

Date d'émission : 2019-08-27

Glossaire des abréviations
ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ARLA: Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
CAS: Chemical Abstracts Service (Numéro d'enregistrement)
CIRC : Centre international de Recherche sur le Cancer
CL : Concentration létale
DL : Dose létale
FDS : Fiche de données de sécurité
LCPE : Loi canadienne sur la protection de l'environnement
LPA : Loi sur les produits antiparasitaires
NIOSH: National institute for Occupational Safety and Health
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
SGH : Système Global Harmonisé